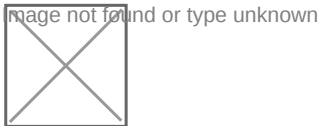




Frais de dossiers retenus par le syndic ,lors d'une vente chez le

Par **allipse**, le **06/12/2014** à **08:03**

Lors de la vente de mon appartement ,le notaire me prélève d'emblée 500€ sur le chèque correspondant au montant de la vente .Il me dit que c'est le syndic qui lui a envoyé une facture pour frais divers (je n'ai aucun détail),je n'arrive pas à en avoir ,j'ai essayé d'avoir l'agence ,elle est pour le moment injoignable .
Est-ce normal?



Par **moisse**, le **06/12/2014** à **18:07**

Bonsoir,
Chercher "état daté du syndic".
500 euro c'est un peu cher, mais je crois que le décret de la récente loi ALUR devant encadrer ce tarif n'est pas publié. - à vérifier.
Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 article 20.